

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue à huis clos et enregistrée le **20 juillet 2020 à 19 h 05**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Cette séance est présentée en différé sur le site Internet de la Ville à partir du 21 juillet 2020. Les membres suivants sont présents et forment le quorum :

Sont présents : M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1, maire suppléant
M. François Marcoux, conseiller du district 3
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

À distance : Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : M. Luc Brisebois, maire

Étaient également présents : l'assistante-greffière et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 juin 2020
 - 3.2. Séance extraordinaire du 18 juin 2020
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2020)-100-31 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - avis de motion
 - 4.2. Règlement (2020)-101-26 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - avis de motion
 - 4.3. Règlement (2020)-102-59 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - avis de motion
 - 4.4. Règlement (2020)-106-21 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à diverses dispositions - avis de motion
 - 4.5. Règlement (2020)-102-59 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement
 - 4.6. Projet de règlement (2020)-179 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Comité de quartier Vieux Mont-Tremblant - renouvellement de mandat et nominations
 - 5.3. Comité urbain - dissolution
 - 5.4. Don à la fondation La Traversée
 - 5.5. Remaniement des comités
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Transaction de fin d'emploi
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

7.2. Intérêts et pénalités sur les arrérages de taxes - taux applicables

8. URBANISME

8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 15 juin 2020

8.2. Demandes de dérogations mineures

8.2.1. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-033 - nombre de quais - projet intégré - 419 et 433, chemin de Lac-Tremblant-Nord et lot 2 802 888

8.2.2. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-049 - augmentation de la superficie d'un garage - 8^e Rang - lot 4 650 013

8.2.3. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-096 - abri d'auto attenant à un garage isolé - 404, chemin Paquette

8.2.4. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-098 - clôture en cour avant - 660, rue Cadieux

8.2.5. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-101 - augmentation de largeur d'une façade - 85, chemin Napoléon

8.2.6. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-105 - garage en cour avant, augmentation de superficie, hauteur des murs, eau potable et installation sanitaire du pavillon - 342, chemin Desmarais

8.2.7. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-106 - réductions de superficie et profondeur d'un lot - 111, rue de la Haie

8.2.8. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-112 - distance entre une rue et un cours d'eau et largeur d'un lot - lots 2 803 499 et 2 803 503 - rue Harkins

8.2.9. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-114 - réductions de superficie et profondeur d'un lot - 109, rue de la Haie

8.3. PIIA

8.3.1. Demande de PIIA - 2020-PIIA-034 - plan image - projet intégré - chemin de Lac-Tremblant-Nord et rue Harkins - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes et PIIA-27 Ravage de cerfs de Virginie

8.3.2. Demande de PIIA - 2020-PIIA-040 - constructions neuves - projet intégré - intersection des rues Labelle et Trudel - PIIA-17 Tronçon à requalifier

8.3.3. Demande de PIIA - 2020-PIIA-083 - aménagement d'un talus - 965, rue Saint-Roch - PIIA-17 Tronçon à requalifier

8.3.4. Demande de PIIA - 2020-PIIA-085 - enseigne détachée - 2151, chemin du Village - PIIA-04 Noyau villageois

8.3.5. Demande de PIIA - 2020-PIIA-097 - construction neuve - chemin du Village - lot 2 803 307 - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

8.3.6. Demande de PIIA - 2020-PIIA-100 - entrepôt détaché - 1972, chemin du Village - PIIA-04 Noyau villageois

8.3.7. Demande de PIIA - 2020-PIIA-102 - modification d'enseignes rattachées - 123, chemin de Kandahar - PIIA-08 Base sud

8.3.8. Demande de PIIA - 2020-PIIA-108 - construction neuve - projet intégré d'habitation (Pinacle) - allée du Géant - PIIA-12 Corridors de villégiature

8.3.9. Demande de PIIA - 2020-PIIA-109 - construction neuve - projet intégré d'habitation (Pinacle) - allée du Géant - PIIA-12 Corridors de villégiature

8.4. Offre d'acquisition du lot 4 651 135 du cadastre du Québec - rue Labelle

8.5. Identification d'odonymes pour des allées d'accès existantes et des chemins existants - secteurs de la rue Siméon et des chemins Brière et des Palissades

8.6. Demande introductive d'instance - dossier 500-17-101621-178 - transaction et libération mutuelle

8.7. Demande d'autorisation dans la zone agricole - lot 3 942 601 du cadastre du Québec

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Aménagement d'un stationnement pour les sentiers récréatifs - acceptation provisoire des travaux

9.2. Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du chemin Ovila

9.3. Demande à Hydro-Québec - ajout d'éclairage - virée de la rue Siméon

9.4. Remplacement de l'éclairage public rue Charbonneau - affectation de budget

9.5. Peinture de la carrosserie d'une camionnette - division de l'assainissement des eaux -

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

affectation de budget

- 9.6. Réparation de pompe à la station de pompage Proulx - affectation de budget
- 9.7. Réparation des soufflantes aux étangs aérés - affectation de budget
- 9.8. Projet Mitik, phase 1 - acceptation provisoire des travaux de niveau I
- 9.9. Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) - demande d'aide financière
- 9.10. Complexe aquatique - mise en place de cloisons vitrées permanentes - affectation de budget
- 9.11. Impasse des Bécasseaux - traitement de surface triple
- 9.12. Suivi des stations de pompage d'eaux usées - autorisation de dépense
- 9.13. Rue à sens uniques - projet pilote
- 10. ENVIRONNEMENT
 - 10.1. Projet d'interdiction des sacs et pailles en plastique à usage unique à Mont-Tremblant
 - 10.2. Relevé sanitaire sur le territoire du bassin versant du lac Maskinongé - contrat
 - 10.3. Sommet annuel sur le climat - participation
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Remboursement des frais d'inscription au baseball mineur de Sainte-Agathe-des-Monts
 - 11.2. Covidart de Culture pour tous - demande de subvention
 - 11.3. Autorisation d'événement - Les Dames du lac
- 12. POLICE (aucun sujet)
- 13. INCENDIE (aucun sujet)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 14.1. Modification de l'entente de service avec le CDE de la MRC des Laurentides
 - 14.2. Modification au programme d'aide d'aménagement des terrasses sur rue
 - 14.3. Association de villégiature Tremblant - entente de subvention
 - 14.4. Création d'un Fonds d'action pour la relance des régions - appui
 - 14.5. Préavis de résiliation de bail
 - 14.6. Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - modification à l'entente de services
- 15. RAPPORT (aucun sujet)
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient à huis clos, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020; il est 19 h 05.

CM20 07 331

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Comme nous ne pouvons prendre vos questions séance tenante, nous avons mis en place une procédure spéciale. En tout temps avant la séance et, par la suite, à compter de la date de disponibilité de l'enregistrement de cette séance, (soit le 21 juillet sur le site Internet de la Ville et le 23 juillet sur Cogeco) toute personne peut nous faire parvenir ses questions et commentaires via le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil, ou par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca) ou en appelant au 819 425-8614, poste 2323.

Les questions et commentaires reçus ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville de Mont-Tremblant.

3. PROCÈS-VERBAUX

CM20 07 332

3.1. Séance ordinaire du 8 juin 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2020, tel que déposé, après la modification suivante :

- CM20 06 321 : remplacer dans le résolu la date du « 30 septembre 2020 » par celle du « 31 octobre 2020 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 333

3.2. Séance extraordinaire du 18 juin 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 juin 2020, tel que déposé, en modifiant la résolution CM20 06 329 comme suit :

- dans la 2^e ligne du tableau du résolu : retirer les dates de ciné-parc des 1^{er}, 21 et 22 août;
- dans la 3^e ligne du tableau du résolu : remplacer les dates de spectacles des « 7-8-9 août » par « 1^{er}, 21 et 22 août ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CM20 07 334

4.1. Règlement (2020)-100-31 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2020)-100-31 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions*.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

CM20 07 335 4.2. Règlement (2020)-101-26 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2020)-101-26 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions.*

CM20 07 336 4.3. Règlement (2020)-102-59 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2020)-102-59 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions.*

CM20 07 337 4.4. Règlement (2020)-106-21 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Mélanie Matte à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2020)-106-21 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à diverses dispositions.*

CM20 07 338 4.5. Règlement (2020)-102-59 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement

L'assistante-greffière mentionne qu'une modification a été apportée depuis l'adoption du projet du règlement qui consiste à modifier la superficie minimale de lotissement pour une habitation unifamiliale dans la zone CA-303.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le second projet de *Règlement (2020)-102-59 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 339 4.6. Projet de règlement (2020)-179 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller François Marcoux dépose le projet de *Règlement (2020)-179 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

L'objet de ce règlement vise à interdire les camions lourds sur une partie du chemin Paquette et sur les chemins Daoust et Lapointe.

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CM20 07
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CM20 07 340

5.2. Comité de quartier Vieux Mont-Tremblant - renouvellement de mandat et nominations

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit entériner par résolution la nomination des membres de comité de quartier choisis par l'assemblée générale du 2 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le départ de mesdames Karen Sampson et Marie Josée Labbé ainsi que de monsieur Philippe Laudat;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, pour le comité de quartier Vieux Mont-Tremblant :

DE renouveler le mandat de messieurs David Coderre (commerçant) et Claude Therrien (résident) pour une période de deux ans, soit jusqu'au 2 juillet 2022;

DE nommer mesdames Sylvia Orlando (résidente), Andréanne Parent (résidente) et Guylaine Montplaisir (résidente) pour un mandat de deux ans, soit du 2 juillet 2020 au 2 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 341

5.3. Comité urbain - dissolution

CONSIDÉRANT qu'au cours de son année se terminant le 23 juin 2020, le comité urbain n'a pas tenu ses quatre rencontres comme prévu au document de constitution, en raison du fait que le quorum n'a pu être atteint;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale du comité urbain, seulement deux personnes se sont présentées et que les membres actifs n'ont pas renouvelé leur mandat;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de dissoudre le comité urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

CM20 07 342 5.4. Don à la fondation La Traversée

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires ainsi qu'au bien-être général de sa population;

CONSIDÉRANT les retards importants des travaux de rénovation de la future maison de soins palliatifs de la Fondation La Traversée;

CONSIDÉRANT la situation actuelle marquée par la distanciation sociale, l'insécurité financière et l'interdiction de rassemblements importants pour des collectes de fonds;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-972 pour effectuer ces dépenses, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de verser une subvention équivalente aux coûts reliés à la quote-part à l'égout municipal (1 696,23 \$), à la prolongation du permis (300 \$) et au compteur d'eau (1 054,49 \$) pour un montant total de 3 050,72 \$ (taxes applicables incluses) à la Fondation La Traversée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille.

CM20 07 343 5.5. Remaniement des comités

CONSIDÉRANT que par les résolutions CA19 09 247 et CM19 09 368 l'agglomération et la Ville de Mont-Tremblant répartissaient entre les membres du conseil la représentation aux divers comités issus de la nouvelle structure organisationnelle adoptée par la résolution CA19 06 159;

CONSIDÉRANT que l'analyse du travail généré par ces divers comités au cours de la dernière année a mis en lumière la nécessité d'un remaniement afin d'en équilibrer la répartition entre les membres du conseil;

CONSIDÉRANT la résolution soumise ce jour pour approbation au conseil d'agglomération afin de modifier cette répartition pour le comité de police et le comité des services aux citoyens relevant tous deux de la compétence d'agglomération;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CM19 09 368 en remplaçant monsieur Pascal de Bellefeuille par monsieur François Marcoux au Comité du développement durable et du territoire et au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CM20 07
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant et une preuve de réussite des examens prévus dans le cadre du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence* pour un employé du MIP;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil pour les besoins du Service des travaux publics - assainissement et du Service de l'environnement, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée
2020-18	Monsieur Davy Bolduc	Temporaire	Opérateur à l'assainissement des eaux	22 juin 2020	40 semaines
2020-43	Madame Anne Larue	Étudiant	Étudiant en environnement	13 juillet 2020	8 semaines

CM20 07 344

6.2. Transaction de fin d'emploi

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec l'employé et la décision mutuelle de mettre fin au lien d'emploi;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la transaction à intervenir dans l'entente de fin d'emploi de l'employé portant le numéro 1260.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CM20 07 345

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2020 au montant de 286 912,70 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 346

7.2. Intérêts et pénalités sur les arrérages de taxes - taux applicables

CONSIDÉRANT la résolution 2000-56 prévoyant que le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées est fixé à 12 % et qu'une pénalité égale à 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

année est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles;

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété, par la résolution CM20 03 137, que pour la période du 19 mars au 31 mai 2020 le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées soit établi à 0 % et qu'aucune pénalité ne soit imposée et ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et impayées, en ces circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19;

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété, par la résolution CM20 05 253, que pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2020 le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées soit établi à 8,5 % et qu'aucune pénalité ne soit imposée et ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et impayées;

CONSIDÉRANT l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permettant au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de décréter qu'à compter du 1^{er} août 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées soit établi à 8,5 % et qu'aucune pénalité ne soit imposée et ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et impayées afin d'alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME

**Dépôt CM20 07
(8.1)**

8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 15 juin 2020

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme concernant la réunion du 15 juin 2020, conformément à l'article 18 du *Règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil*.

8.2. Demandes de dérogations mineures

CM20 07 347

8.2.1. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-033 - nombre de quais - projet intégré - 419 et 433, chemin de Lac-Tremblant-Nord et lot 2 802 888

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-033 vise à autoriser la construction de quatre quais alors que le règlement ne permet qu'un seul quai par projet intégré.

Le CCU recommande d'autoriser conditionnellement cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-06-132.

Questions du public : une question a été reçue.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 348

8.2.2. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-049 - augmentation de la superficie d'un garage - 8^e Rang - lot 4 650 013

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-049 vise, dans le cadre de la

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

construction d'une habitation unifamiliale isolée, à autoriser que le garage projeté ait une superficie de 154,68 m² alors que la superficie maximale autorisée est de 65 m².

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-04-077.

Questions du public : aucune question et aucun commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure, et ce, aux conditions suivantes :

- qu'il n'y ait pas d'autres bâtiments accessoires qui seront construits sur la propriété;
- que le requérant s'engage à ne faire aucune activité commerciale sur la propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller François Marcoux demande à ce que sa dissidence soit notée.

CM20 07 349

8.2.3. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-096 - abri d'auto attenant à un garage isolé - 404, chemin Paquette

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-096 vise à autoriser l'implantation d'un abri d'auto en cour avant et attenant au garage isolé alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande de refuser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-06-125.

Questions du public : aucune question et aucun commentaire n'ont été reçus.

CONSIDÉRANT qu'il existe une bande boisée entre l'abri d'auto projeté et le chemin Paquette;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 350

8.2.4. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-098 - clôture en cour avant - 660, rue Cadieux

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-098 vise à autoriser l'installation d'une clôture en cour avant dont la hauteur projetée sera de 1,83 m plutôt que de 0,75 m.

Le CCU recommande d'autoriser conditionnellement cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-06-126.

Questions du public : aucune question et aucun commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure à la condition et exigence énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

CM20 07 351 8.2.5. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-101 - augmentation de largeur d'une façade - 85, chemin Napoléon

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-101 vise à régulariser la construction d'un mini-entrepôt dont la largeur de la façade est de 30,19 m plutôt que de 30 m.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-06-127.

Questions du public : aucune question et aucun commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 352 8.2.6. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-105 - garage en cour avant, augmentation de superficie, hauteur des murs, eau potable et installation sanitaire du pavillon - 342, chemin Desmarais

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-105 vise à :

- Autoriser la construction d'un garage isolé à 2,21 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale;
- Autoriser la construction d'un pavillon dont :
 - la superficie est de 65,81 m² alors que la superficie maximale autorisée est de 18 m²;
 - la hauteur est de 7,32 m plutôt que de 6 m;
 - la hauteur des murs, calculée à partir du niveau du plancher, est de 3,66 m plutôt que de 2,5 m;
 - deux des murs ont une hauteur de 1,3 m plutôt que de 1,1 m;
 - la partie supérieure de l'un des murs est complètement fermée;
- Autoriser que ce même pavillon soit desservi en eau potable et par une installation sanitaire alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'autoriser en partie ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-06-128.

CONSIDÉRANT que le propriétaire a avisé la Ville qu'il retirait tout ce qui concerne la construction du garage de sa demande de dérogations mineures;

Questions du public : deux commentaires ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les dérogations mineures concernant le pavillon aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 353 8.2.7. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-106 - réductions de superficie et profondeur d'un lot - 111, rue de la Haie

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-106 vise à autoriser la création d'un lot :

- d'une superficie de 560 m² plutôt que de 800 m²;
- d'une profondeur de 23,77 m plutôt que de 25 m.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

Le CCU recommande de refuser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-06-129.

Questions du public : aucune question et aucun commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter à une séance ultérieure la décision du conseil à l'égard de cette demande de dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 354

8.2.8. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-112 - distance entre une rue et un cours d'eau et largeur d'un lot - lots 2 803 499 et 2 803 503 - rue Harkins

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-112 vise à autoriser la reconfiguration de la rue à 15 m plutôt qu'à 75 m d'un milieu humide ouvert.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-06-133.

Questions du public : aucune question et aucun commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

CM20 07 355

8.2.9. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-114 - réductions de superficie et profondeur d'un lot - 109, rue de la Haie

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-114 vise à autoriser la création d'un lot :

- d'une superficie de 408,3 m² plutôt que de 800 m²;
- d'une profondeur de 23,76 m plutôt que de 25 m;

Le CCU recommande de refuser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-06-130.

Questions du public : aucune question et aucun commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter à une séance ultérieure la décision du conseil à l'égard de cette demande de dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. PIIA

CM20 07 356

8.3.1. Demande de PIIA - 2020-PIIA-034 - plan image - projet intégré - chemin de Lac-Tremblant-Nord et rue Harkins - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes et PIIA-27 Ravage de cerfs de Virginie

Les travaux de construction de 8 résidences unifamiliales isolées qui se distribuent de part et d'autre du chemin du chemin de Lac-Tremblant-Nord et de la rue Harkins, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-034, sont assujettis aux PIIA-25 - Terrains en pente,

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

flancs et sommets de montagnes et PIIA-27 - Ravage de cerfs de Virginie en vertu du *Règlement (2008)-106 de Plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-06-131.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 357

8.3.2. Demande de PIIA - 2020-PIIA-040 - constructions neuves - projet intégré - intersection des rues Labelle et Trudel - PIIA-17 Tronçon à requalifier

Les travaux de construction de 6 habitations unifamiliales jumelées de 2 étages sous forme de projet intégré à l'intersection des rues Labelle et Trudel, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-040, sont assujettis au PIIA-17 - Tronçon à requalifier en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-06-134.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu :

- que l'architecture du bâtiment n'est pas identique aux plans initiaux;
- que les modifications apportées aux détails architecturaux du bâtiment pourraient respecter davantage des critères d'évaluation prévus pour ledit PIIA;

DE suggérer à la requérante de revoir l'architecture de son projet de construction en y intégrant des linteaux et cadrages aux ouvertures ainsi qu'aux coins des murs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 358

8.3.3. Demande de PIIA - 2020-PIIA-083 - aménagement d'un talus - 965, rue Saint-Roch - PIIA-17 Tronçon à requalifier

Les travaux de remblai et de stabilisation pour l'aménagement d'un talus au 965, rue Saint-Roch, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-085, sont assujettis au PIIA-17 - Tronçon à requalifier en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-06-135.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition et à l'exigence énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

CM20 07 359 **8.3.4. Demande de PIIA - 2020-PIIA-085 - enseigne détachée - 2151, chemin du Village - PIIA-04 Noyau villageois**

Les travaux d'installation d'une enseigne détachée au 2151, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-085, sont assujettis au PIIA-04 - Noyau villageois en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-06-136.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 360 **8.3.5. Demande de PIIA - 2020-PIIA-097 - construction neuve - chemin du Village - lot 2 803 307 - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature**

Les travaux de construction d'une résidence sur un terrain vacant connu comme étant le lot 2 803 307 du cadastre du Québec situé sur le chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-097, sont assujettis au PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-06-137.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu :

- qu'il y a plusieurs critères qui ne sont pas respectés;
- que le bâtiment, de style contemporain, ne rejoint pas l'architecture de villégiature présente dans ce secteur et ne correspond pas à l'objectif du PIIA le long des corridors de signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 361 **8.3.6. Demande de PIIA - 2020-PIIA-100 - entrepôt détaché - 1972, chemin du Village - PIIA-04 Noyau villageois**

Les travaux de construction d'un entrepôt détaché du bâtiment principal au 1972, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-100, sont assujettis au PIIA-04 - Noyau villageois en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-06-138.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition et exigence énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

**CM20 07 362 8.3.7. Demande de PIIA - 2020-PIIA-102 - modification d'enseignes
rattachées - 123, chemin de Kandahar - PIIA-08 Base sud**

Les travaux de modification de deux enseignes rattachées au 123, chemin de Kandahar, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-102, sont assujettis au PIIA-08 - Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-06-139.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM20 07 363 8.3.8. Demande de PIIA - 2020-PIIA-108 - construction neuve - projet
intégr é d'habitation (Pinacle) - allée du Géant - PIIA-12 Corridors de
villégiature**

Les travaux de construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur l'allée du Géant, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-108, sont assujettis au PIIA-12 - Corridors de villégiature en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-06-140.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM20 07 364 8.3.9. Demande de PIIA - 2020-PIIA-109 - construction neuve - projet
intégr é d'habitation (Pinacle) - allée du Géant - PIIA-12 Corridors de
villégiature**

Les travaux de construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur l'allée du Géant, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-109, sont assujettis au PIIA-12 - Corridors de villégiature en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-06-141.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

CM20 07 365

8.4. Offre d'acquisition du lot 4 651 135 du cadastre du Québec - rue Labelle

CONSIDÉRANT que le représentant de la société Les Développements Pointe aux Chevreuils inc. offre de vendre pour 1 \$ le lot 4 651 135 en bordure du lac Ouimet et de la rue Labelle;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas bâtissable et qu'il y a lieu de le verser dans le domaine public comme étant un parc naturel;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter l'offre de la société Les Développements Pointe aux Chevreuils inc. d'acquérir pour 1 \$ le lot 4 651 135 du cadastre du Québec et de le verser dans le domaine public en l'affectant à une fin d'espace naturel. Tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 366

8.5. Identification d'odonymes pour des allées d'accès existantes et des chemins existants - secteurs de la rue Siméon et des chemins Brière et des Palissades

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une allée du projet intégré situé au sud de la rue Siméon et que la proposition fait référence à monsieur Charles Renaud, un pionnier de l'ancienne municipalité de Saint-Jovite dont l'un de ses fils, Wilfrid, a été le premier propriétaire de la terre sur laquelle le projet intégré est situé;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une allée qui dessert plusieurs terrains situés dans le secteur du chemin Brière et que la proposition (allée de l'Or-Blanc) fait référence à la beauté des paysages enneigés, aux sports hivernaux et à la proximité de l'ancien centre de ski Gray Rocks;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer trois chemins qui comportent actuellement le même nom, soit le chemin des Palissades et que les propositions font référence à l'exploitation forestière par des noms, tels que le chemin du Travois (traîneau court sur patins, tiré par un cheval, qui servait à transporter le bois sur de courtes distances), le chemin des Portageurs (ils assuraient le transport des marchandises et du courrier entre les camps de bûcherons, le dépôt de marchandises et le village le plus proche) et le chemin des Défricheurs (terme qui rend hommage aux colons fondateurs; pour devenir légalement propriétaire du lot qu'il avait obtenu, le colon s'engageait notamment à en défricher au moins 10 % de la superficie);

CONSIDÉRANT la Politique relative à la toponymie de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE nommer l'allée d'accès existante située sur les lots 6 361 429 et 6 360 808 du cadastre du Québec, l'allée Charles-Renaud;

DE nommer l'allée d'accès existante située sur les lots 3 278 420 et 3 278 421 du cadastre du Québec, l'allée de l'Or-Blanc;

DE nommer le chemin #1, soit le chemin identifié en partie par le lot 5 791 200 du cadastre du Québec, le chemin du Travois;

DE nommer le chemin #2, soit le chemin identifié en partie par le lot 5 755 065

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

du cadastre du Québec, le chemin des Portageurs;

DE nommer le chemin #3, soit le chemin identifié en partie par les lots 5 755 074 et 5 755 067 du cadastre du Québec, le chemin des Défricheurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 367 8.6. Demande introductive d'instance - dossier 500-17-101621-178 - transaction et libération mutuelle

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance intentée dans le dossier 500-17-101621-178 de la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre les parties afin de régler ce dossier hors cour;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, le document de Transaction et libération mutuelle en règlement complet, final et général du dossier 500-17-101621-178 de la Cour supérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 368 8.7. Demande d'autorisation dans la zone agricole - lot 3 942 601 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour autoriser la construction d'un kiosque de vente de produits de la ferme;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet mentionné ci-dessus ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille.

9. TRAVAUX PUBLICS

CM20 07 369 9.1. Aménagement d'un stationnement pour les sentiers récréatifs - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement d'un nouveau stationnement pour les sentiers récréatifs ont été réalisés par l'entreprise Excapro inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement d'un stationnement pour les sentiers récréatifs et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 6 312,71 \$, taxes en sus (projet 2019-46), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toute réclamation.

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 370

9.2. Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du chemin Ovila

CONSIDÉRANT qu'une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 27 mai 2020 par les propriétaires des lots 5 399 455, 5 399 456, 5 399 457 et 6 376 576 pour le prolongement du chemin Ovila;

CONSIDÉRANT que la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par monsieur Nicolas Telmosse, ingénieur pour la firme WSP inc. en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés, en conformité avec les normes et règlements municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter la requête déposée pour le prolongement du chemin Ovila sur une partie des lots 4 650 518 et 6 376 576, et affectant une partie des lots 5 357 811, 5 399 456 et 5 399 457, du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 371

9.3. Demande à Hydro-Québec - ajout d'éclairage - virée de la rue Siméon

CONSIDÉRANT que la Ville désire ajouter de l'éclairage public sur la rue Siméon;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur les poteaux d'utilités publiques existants;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à la mise en place d'un luminaire de rue dans la virée de la rue Siméon, poteau Y4W9S;

DE verser à Hydro-Québec :

- la somme de 144 \$/luminaire, taxes en sus (poste budgétaire 02-340-00-521), pour l'installation et le raccordement;
- les coûts d'opération additionnels pour le luminaire selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 372

9.4. Remplacement de l'éclairage public rue Charbonneau - affectation de budget

CONSIDÉRANT que la Ville procédera à une réfection majeure des infrastructures situées sur la rue Charbonneau (entre la rue de Saint-Jovite et la rue de l'École) dont le financement est assuré par le biais de la taxe sur

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que les coûts des travaux de remplacement des luminaires décoratifs ne sont pas admissibles à l'intérieur du programme TECQ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder un budget de 93 763,43 \$, taxes en sus (projet 2020-72), payable par l'excédent de fonctionnement accumulé, afin de permettre le remplacement de l'éclairage public de la rue Charbonneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 373 9.5. Peinture de la carrosserie d'une camionnette - division de l'assainissement des eaux - affectation de budget

CONSIDÉRANT la nécessité de repeindre la carrosserie d'une camionnette de la division de l'assainissement des eaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder un budget de 4 939,71 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-410-00-525), payable à parts égales par les 6 réserves d'égouts, d'aqueduc et d'usines, pour faire repeindre la carrosserie d'une camionnette de l'assainissement des eaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 374 9.6. Réparation de pompe à la station de pompage Proulx - affectation de budget

CONSIDÉRANT qu'une pompe d'égout de la station de pompage Proulx nécessite des réparations importantes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder un budget de 4 527,88 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-415-00-523), payable par la réserve d'égouts du secteur Centre-ville pour la réparation d'une pompe d'égout à la station de pompage Proulx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 375 9.7. Réparation des soufflantes aux étangs aérés - affectation de budget

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder un budget de 14 867,94 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-414-02-526) payable par la réserve d'usine d'épuration du secteur Station Mont Tremblant, pour la remise à neuf des soufflantes aux étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 376 9.8. Projet Mitik, phase 1 - acceptation provisoire des travaux de niveau I

CONSIDÉRANT l'entente signée par Construction Panache (2017) inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM19 06 252, pour les travaux de construction d'un nouveau chemin pour le projet Mitik, phase 1, adjacent au chemin du Lac-Dufour;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter les travaux de niveau I du projet de construction d'un nouveau chemin pour le projet Mitik, phase 1, réalisé par Construction Panache (2017) inc. sur une partie des lots 4 649 217, 4 650 646 et 5 092 280 du cadastre du Québec;

D'autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau I au montant de 187 090 \$ (cautionnement) dès la réception de la garantie pour les travaux de niveau II au montant de 116 120 \$;

QUE cette remise soit effectuée sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toute réclamation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 377

9.9. Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) - demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité de ses 2 sources d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général adjoint à déposer une demande d'aide financière et à signer tous les documents requis, pour et au nom de la Ville, relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des 2 sources d'eau potable de la Ville dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

CM20 07 378

9.10. Complexe aquatique - mise en place de cloisons vitrées permanentes - affectation de budget

CONSIDÉRANT que le personnel du Service de la Culture et des loisirs a été relocalisé à l'intérieur de nouveaux locaux situés au Complexe aquatique;

CONSIDÉRANT qu'afin de compléter les travaux d'aménagement des locaux, il est recommandé de procéder à l'installation d'une cloison vitrée permanente au comptoir d'accueil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder un budget de 10 000 \$, taxes en sus, payable par l'excédent de fonctionnement accumulé (projet 2019-57) pour la mise en place de cloisons vitrées permanentes au comptoir d'accueil du Service de la culture et des loisirs situé au Complexe aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

CM20 07 379 9.11. Impasse des Bécasseaux - traitement de surface triple

CONSIDÉRANT qu'une demande a été reçue la 30 juin 2020 de monsieur Patrick Léonard, président de Foresterie Léonard inc., propriétaire de l'impasse des Bécasseaux, afin de pouvoir procéder à la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur ce chemin au lieu d'un pavage conventionnel;

CONSIDÉRANT que l'article 5.5.2 du *Règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue* permet au propriétaire d'un chemin situé à l'extérieur des périmètres d'urbanisation de la Ville de procéder à cette mise en place sur autorisation du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser monsieur Patrick Léonard, président de Foresterie Léonard inc., à procéder à la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur l'impasse des Bécasseaux, en conformité avec les exigences du *Règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue*;

Cette autorisation ne dispense pas le demandeur de respecter l'entente signée par Foresterie Léonard inc., en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM18 10 389, pour les travaux de construction de l'impasse des Bécasseaux desservant son projet de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 380 9.12. Suivi des stations de pompage d'eaux usées - autorisation de dépense

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder un budget de 30 000 \$, taxes en sus, payable par les réserves d'égouts Centre-ville et Village (postes budgétaires 02-xxx-00-523), pour effectuer le suivi des débits aux stations de pompage, le tout selon les exigences du MELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 381 9.13. Rue à sens uniques - projet pilote

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter des améliorations quant à la circulation des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que l'option d'un projet pilote permet concrètement de voir les impacts d'une modification au sens de la circulation;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE mettre la rue Desjardins à sens unique (direction nord) entre le boulevard du Docteur-Gervais et la rue de l'Iris, pour la période du 21 juillet 2020 au 21 juillet 2021;

D'autoriser le personnel du Service des travaux publics à placer et maintenir la signalisation routière requise.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

10. ENVIRONNEMENT

CM20 07 382

10.1. Projet d'interdiction des sacs et pailles en plastique à usage unique à Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant a élaboré un projet d'interdiction des sacs et pailles en plastique à usage unique à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que ce projet a été déposé auprès de Recyc-Québec dans le cadre de l'appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'entériner le dépôt du projet par le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, pour et au nom de la Ville, auprès de Recyc-Québec dans le cadre de l'appel de propositions;

D'autoriser la Ville de Mont-Tremblant à s'engager, en y investissant un montant de 26 500 \$, à même son budget de fonctionnement de 2021;

DE transmettre copie de la présente résolution à Recyc-Québec afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'investissement ci-dessus aux fins de la réalisation du projet en 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

CM20 07 383

10.2. Relevé sanitaire sur le territoire du bassin versant du lac Maskinongé - contrat

CONSIDÉRANT qu'en 2018 et 2019, la Ville a procédé à la réalisation d'une étude de bilan phosphore du lac Maskinongé permettant d'identifier les sources d'apport en phosphore au lac (charge interne, apport externe provenant du bassin versant);

CONSIDÉRANT que le rapport de cette étude propose une série d'interventions afin de corriger la situation existante et limiter le vieillissement prématuré de ce lac, dont notamment de réaliser l'inspection des installations septiques les plus à risques;

CONSIDÉRANT que le Service de l'environnement et du développement durable a fait appel à une firme externe pour obtenir une offre de service pour réaliser des services professionnels afin de procéder à un relevé sanitaire de 57 résidences plus anciennes au pourtour du lac Maskinongé;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'attribuer un contrat de service au Groupe Hémisphères inc. pour un montant de 16 815 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-419), pour procéder au relevé sanitaire sur le territoire du bassin versant du lac Maskinongé, le tout selon l'offre de services datée du 11 juin 2020;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

DE nommer, pour la durée du contrat, le personnel de Groupe Hémisphère inc. à titre de personnes désignées pour l'application des règlements municipaux et les autoriser à visiter et à examiner une propriété immobilière, conformément à l'article 5 du *Règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 384

10.3. Sommet annuel sur le climat - participation

CONSIDÉRANT que les municipalités ne sont pas seulement sur la première ligne face aux aléas climatiques (inondations, sécheresses, glissements de terrain, vagues de chaleur, etc.), mais qu'elles sont également responsables d'une grande part des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de l'utilisation d'énergie;

CONSIDÉRANT que selon un rapport récent de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) la moitié des émissions de GES du Canada est influencée par les décisions liées aux politiques locales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant désire participer au réseau non partisan nommé « Climate Caucus » ou « Caucus sur le Climat », regroupant plus de 250 élus municipaux à travers le Canada qui travaillent collectivement à créer et implémenter des politiques qui s'alignent aux engagements du Canada envers les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans l'objectif 4.3 du plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030, soit de « poursuivre et mesurer des efforts de réduction de gaz à effet de serre (GES) émis tant par la Ville de Mont-Tremblant à titre d'entité corporative, que par sa collectivité »;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de participer au réseau non partisan nommé « Climate Caucus » ou « Caucus sur le Climat » et de nommer monsieur le conseiller François Marcoux, à titre de représentant de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille.

11. CULTURE ET LOISIRS

CM20 07 385

11.1. Remboursement des frais d'inscription au baseball mineur de Sainte-Agathe-des-Monts

CONSIDÉRANT que le baseball mineur organisé ne fait pas partie des activités offertes à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipale*, une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de loisirs et d'activités communautaires et pour la poursuite sur son territoire d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-70-692, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de rembourser les frais d'inscription (tarif non-

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

résident) pour l'année 2020 au baseball mineur à Sainte-Agathe-des-Monts, aux citoyens qui en font la demande accompagnée d'une pièce justificative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 386

11.2. Covidart de Culture pour tous - demande de subvention

CONSIDÉRANT que Culture pour tous, organisme à but non lucratif, s'associe avec les Fonds de recherche du Québec pour soutenir la production d'œuvres de #CovidartQc dans les municipalités sur l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT que ces œuvres seront déployées dans les rues afin de diffuser l'information scientifique, mais aussi pour exprimer les émotions et les questionnements soulevés par la pandémie;

CONSIDÉRANT que ces œuvres marqueront le paysage urbain pour les années à venir, et ce, à l'image de la période historique que vivent les Québécoises et les Québécois;

CONSIDÉRANT que les Fonds de recherche du Québec offrent un soutien de 10 000 \$ à 25 000 \$ et invitent les municipalités à répondre à l'appel de proposition pour la production d'œuvres d'art urbaines de #CovidartQc avant le 24 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que les projets retenus seront réalisés avec la contribution de la communauté de recherche et des communautés locales durant les *Journées de la culture*, qui auront lieu du 25 septembre au 25 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs à déposer, pour et au nom de la Ville, une proposition auprès de *Culture pour tous* dans le cadre de l'appel de proposition de #CovidartQc et de confirmer l'engagement de la Ville à verser une contribution maximale de 2 500 \$ (poste budgétaire 02-702-90-690) pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 387

11.3. Autorisation d'événement - Les Dames du lac

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser l'événement suivant :

Événement	Organisme/Requérant	Dates et lieux
Les Dames du lac	Analekta inc.	25 juillet : lac Tremblant 1 ^{er} août : lac Mercier

D'accorder une aide monétaire de 25 000 \$ (poste budgétaire 02-702-90-970) conditionnellement à la présence des partenaires (Gouvernement du Québec et Québecor) et à l'accord des associations des lacs Tremblant et Mercier ainsi que de Station Mont Tremblant;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

D'apporter un soutien pour la sécurité terrestre et sur l'eau par la présence des bateaux des Services de police et de sécurité incendie et tolérer le stationnement des véhicules des deux côtés de la rue du Couvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille.

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE (aucun sujet)

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CM20 07 388

14.1. Modification de l'entente de service avec le CDE de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT l'entente de services intervenue entre la Ville de Mont-Tremblant et la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides le 9 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'amender les articles 3.1 et 3.4 de l'entente de services jointe à la résolution CM20 05 249 et cette résolution, en remplaçant dans le résolu les mots « taxes incluses si applicables » par « taxes applicables en sus ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 389

14.2. Modification au programme d'aide d'aménagement des terrasses sur rue

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une précision au programme d'aide financière de la Ville pour l'aménagement de terrasses sur rue en vertu des résolutions CM20 06 320 et CM20 06 324;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de bonifier à nouveau ce programme d'aide en raison de son succès et de l'élargir pour répondre aux demandes;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût des matériaux pour la fabrication des terrasses en raison de la pénurie de bois;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et les sommes disponibles;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE préciser que l'aide financière accordée pour une terrasse correspond à 50 % du coût de fabrication et d'installation (sans les taxes applicables), et est limitée à une somme maximale de :

- 1 250 \$ pour une terrasse occupant un espace correspondant à une case de stationnement;
- 1 875 \$ pour une terrasse occupant un espace correspondant à 1,5 case de stationnement;
- 2 500 \$ pour une terrasse occupant un espace correspondant à 2 cases de stationnement;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

DE bonifier et d'élargir le programme d'aide pour l'aménagement de terrasses comme suit :

- d'ajouter les restaurateurs et commerçants liés à l'alimentation (autre qu'une épicerie) situés sur la rue Léonard entre les rues de Saint-Jovite et Ruisseau-Clair, de même que ceux dont la terrasse est adjacente au trottoir de la rue de Saint-Jovite et installée dans leur stationnement ou allée d'accès, comme entreprises pouvant bénéficier du programme;
- d'accorder, en remplacement d'une terrasse, une aide pour l'achat et l'installation de supports à vélo correspondant à 50 % du coût (sans les taxes applicables) et limitée à une somme maximale de 250 \$ par support;
- d'ajouter à l'enveloppe budgétaire déjà accordée pour le programme d'aide une somme de 12 900 \$ (poste budgétaire 02-621-00-970) payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, et répartie comme suit :
 - 10 000 \$ pour l'ajout de terrasses;
 - 1 400 \$ pour l'ajout d'éclairage;
 - 1 500 \$ pour l'ajout de supports à vélo;
- d'ajouter à l'enveloppe budgétaire déjà accordée pour l'aménagement de bacs à fleurs en béton avec un revêtement de bois une somme de 14 000 \$ (poste budgétaire 02-621-00-649) payable par le fonds de parc, terrains de jeux et espaces naturels;

le tout sujet aux conditions et modalités établies à la résolution CM20 06 320;

D'accorder une aide financière à Les entreprises Laurent Godon inc. au montant de 2 100 \$, exonéré de taxes, pour compenser les coûts imprévus de confection pour les commandes de terrasses des commerçants bénéficiaires du programme d'aide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 07 390

14.3. Association de villégiature Tremblant - entente de subvention

CONSIDÉRANT les impacts liés à la pandémie de la COVID-19 sur le site du Centre de villégiature Tremblant;

CONSIDÉRANT que l'Association de Villégiature de la Station Mont Tremblant (ci-après l'AVT) a pour mission de promouvoir et encourager le développement et le fonctionnement du Centre de villégiature Tremblant et souhaite s'impliquer par la mise en place de différentes actions, notamment pour venir en aide aux commerces dans leur projet de relance commerciale et répondre aux directives de la santé publique par des mesures sanitaires et de protection;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter son appui et son soutien financier à l'AVT et à ses membres;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà versé la somme de 79 430 \$ pour la tenue du Festival de Blues et la Fête de la musique durant l'été 2020, lesquels ont fait l'objet d'une annulation en raison de la situation actuelle de pandémie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente intervenue entre la Ville et l'AVT pour le soutien financier de ces deux événements culturels, pour la période du 21 janvier 2020 au 15 décembre 2022, l'AVT doit rembourser à la Ville tout montant non utilisé ni affecté à ces événements;

CONSIDÉRANT l'importance d'une saine gestion des fonds publics et que la Ville souhaite encadrer l'octroi de toute forme d'aide en matière de subvention;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus aux municipalités, notamment le deuxième alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-621-00-970, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE permettre au directeur stratégique du développement durable du territoire de signer une entente avec l'Association de Villégiature de la Station Mont Tremblant pour le versement d'une subvention maximale de 37 500 \$, incluant toutes taxes si applicables, dans le but de venir en aide aux commerces dans leur projet de relance commerciale et de mise en place de mesures sanitaires et de protection,

DE payer cette subvention à même la somme de 79 430 \$ versée à l'AVT en vertu de l'entente précitée pour le soutien financier des événements culturels de l'année 2020 qui n'ont pas eu lieu, en autorisant l'AVT à utiliser une somme de 37 500 \$ aux fins de la présente subvention;

DE réclamer à l'AVT la somme résiduelle de 41 930 \$, non affectée ni utilisée pour le Festival de Blues et la Fête de la musique de l'année 2020, suite à l'application de la présente subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille.

CM20 07 391

14.4. Création d'un Fonds d'action pour la relance des régions - appui

CONSIDÉRANT que de par leur statut de gouvernements de proximité, les MRC sont responsables du développement économique régional;

CONSIDÉRANT que les élus locaux ont besoin des leviers appropriés pour sortir leur région de cette crise désormais économique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'appuyer la résolution de la Fédération québécoise des municipalités (AMRC-2020-O6-22/04) à l'effet de créer un *Fonds d'action pour la relance des régions*;

DE transmettre la présente résolution d'appui à monsieur François Legault, Premier ministre du Québec et à madame Chantale Jeannotte, député de Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Danny Stewart déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM20 07 392

14.5. Préavis de résiliation de bail

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'aide aux entreprises est limité en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie, le conseil a mis en place

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

plusieurs initiatives pour venir en aide à ses résidents et favoriser la relance économique;

CONSIDÉRANT l'importance d'une saine gestion des fonds publics et le devoir de percevoir les créances municipales;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur stratégique au développement durable du territoire à transmettre, pour et au nom de la Ville, un préavis de résiliation de bail à tous les locataires d'immeuble de la Ville qui sont en défaut de payer les loyers et autres sommes dues en vertu de leur bail respectif et qui n'acquitteront pas les sommes dues, incluant les intérêts et pénalités applicables avant le 31 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Danny Stewart reprend part aux délibérations.

CM20 07 393

14.6. Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - modification à l'entente de services

CONSIDÉRANT la demande de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant (CCGMT) d'utiliser à d'autres fins la somme de 4 000 \$ versée par la Ville selon la résolution CM19 09 365 aux fins d'activités de journée main-d'œuvre qui n'ont pas eu lieu;

CONSIDÉRANT que la Ville juge utile de créer de l'animation ludique axée sur la sensibilisation des mesures sanitaires dans les secteurs Centre-ville et du Village et souhaite bonifier l'entente de services entre la Ville et la CCGMT intervenue en juin dernier à cet effet;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la CCGMT à utiliser la somme de 4 000 \$ versée selon la résolution CM19 09 365 pour le développement de concepts graphiques pour soutenir sa campagne d'achat local;

DE verser à CCGMT la somme de 18 000 \$, incluant toutes taxes si applicable, pour de l'animation ludique axée sur la sensibilisation des mesures sanitaires dans les secteurs Centre-ville et du Village;

DE modifier l'entente intervenue avec la CCGMT le 15 juin dernier afin d'y inclure ces nouveaux éléments;

D'autoriser le directeur stratégique du développement durable du territoire à signer, pour et au nom de la Ville, un amendement à cette entente pour confirmer les obligations de la CCGMT liées à ces nouvelles sommes, sujettes aux mêmes termes et conditions prévus à l'entente initiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille.

15. RAPPORT (aucun sujet)

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

L'assistante-greffière mentionne que le Service du greffe a reçu une pétition

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2020

concernant la mise à l'eau commerciale d'embarcations dans le secteur des chemins du Pont de Fer et du Lac-Gélinas et fait la lecture de la substance de la pétition.

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront mis sur le site Internet de la Ville.

CM20 07 394

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Claudine Fréchette
Assistante-greffière

Initiales	
Maire	Greffe